

THÀNH-THÁI (1879-1954)
empereur d'Annam (1889-1907)
Ni ange, ni bête
Sa déposition

Voir [biographie de Thành Thái sur wikipedia](#)

[L'abdication de Thành-Thái](#), par Nguyen Thé Anh
(*Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, 1977, pp. 257-264)

Cette page n'a d'autre prétention que de présenter un échantillon des articles contradictoires publiés à l'époque de la déposition du jeune empereur

L'ENSEIGNEMENT INDIGÈNE EN INDO-CHINE
(*Le Petit Marseillais*, 25 mai 1906, p. 4)

Paris, 24 mai. — La récente arrivée à Hanoï du roi d'An-nam, Thanh Thai ¹, et de ses ministres, a donné lieu à des fêtes, au cours desquelles M. Beau* a prononcé un très intéressant discours sur l'enseignement. Successeur du roi Dong-Khanh, fils du roi Tu-Duc, le roi Thanh Thai est âgé de 17 ans.

M. Beau a donné un grand dîner au jeune souverain, qui a assisté à une revue, à un carrousel militaire, et a visité, avec un intérêt bien naturel à son âge. le jardin zoologique. Mais il a surtout consacré par sa présence, aux yeux des Annamites, l'inauguration du conseil de perfectionnement de l'enseignement, indigène. M. Beau lui a adressé un grand discours qui trace un plan nouveau d'enseignement, et a une réelle importance.

.....

L'ÉVOLUTION DE L'ESPRIT ANNAMITE
par ***

(*Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1^{er} août 1906, p. 300-301)

Hanoï, 15 juin 1906.

.....

La société française ignore totalement la société annamite. Pendant les fêtes en l'honneur de S. M. Thanh Thai, une Société musicale indigène, la Philharmonique annamite de Hanoï, offrit au roi une soirée théâtrale dans la salle de la Société philharmonique métropolitaine* ; tout le parterre était occupé par les membres de l'association et leurs familles, tandis que les galeries étaient réservées aux invités européens. Sur la scène, avec accompagnement de musique, des amateurs jouèrent *Phuc-hoa-dung*, l'embuscade du petit chemin de Hoa-dung, dont une analyse imprimée

¹ Nous avons unifié les diverses orthographes Than Thai, etc.

en français était offerte à tout étranger supposé ne pas connaître la langue du pays. La soirée se passa on ne peut mieux, et le lendemain on trouvait dans les comptes rendus des journaux des expressions qui indiquaient l'étonnement d'avoir vu une aussi nombreuse réunion annamite propre, correcte et digne.

La contagion de l'exemple descend jusqu'aux enfants. Un écolier tonkinois, à propos de camarades et de jeux, me disait : « Les petits Français sont méchants, très méchants, orgueilleux ; quand j'ai commencé à prendre le vêtement européen, plusieurs jours je n'osai pas sortir, parce que tous ils me moquaient » ; puis il ajouta après une pause : « Mais ensuite, je vis que j'étais le plus fort et alors ils ne me moquèrent plus. »

Nos compatriotes se plaignent avec amertume du changement survenu dans l'attitude de la population tonkinoise qui, disent-ils, a perdu le respect du Français ; je crois que le petit écolier en a dit la raison : nous faisons à tort et à travers les orgueilleux.

.....

CHRONIQUE

De Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} septembre 1906, p. 1, col. 2-3)

S. M. Thanh Thai. — Un de nos amis dernièrement arrivé de Hué nous apporte la confirmation des faits qui se sont récemment passés à la Cour d'Annam, et que les lecteurs ont trouvé à la rubrique Régionale.

Il est inutile de revenir sur les tristes exploits de S. M. Thanh Thai ; nous dirons simplement que l'Empereur a été soumis à un examen du docteur Dumas ² qui a, dans un long et très documenté rapport, conclu à la non responsabilité de Sa Majesté. Celle-ci aurait quelques cases vides dans le cerveau et ses crimes doivent être imputés à la folie, ce dont nous n'avions, pour notre part, jamais douté.

Le Résident supérieur en Annam et le docteur Dumas doivent sous peu monter à Hanoï voir le gouverneur et nous ne serions nullement étonné que le voyage soit nécessité par la ... santé de Thanh Thai.

À l'heure actuelle, celui-ci ne peut sortir de son palais la nuit, et quand, pendant le jour, il quitte sa résidence, il est accompagné d'une escorte fournie par la résidence supérieure, qui a mission de veiller à ses moindres gestes et de l'empêcher de commettre les exactions chères à ses caprices.

Nous croyons savoir d'autre part que plusieurs de ses ministres, qui sont de très mauvais conseils pour lui, recevraient bientôt l'ordre de quitter la Cour et n'y reparaitraient jamais.

M. Lévecque semble vouloir agir énergiquement et empêcher la répétition de crimes atroces, dont la pensée ne peut germer que dans un cerveau malade, et en cela, on ne peut que le féliciter.

FOLIE ROYALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1906, p. 1, col. 4-5)

On nous écrit de Hué :

² Raoul Dumas (1862-1930) : directeur de la Santé en Annam, ancien médecin-chef de l'hôpital de Haïphong, commandeur de la Légion d'honneur.

S'il faut en croire les échos qui nous parviennent, le roi Thanh Thai serait atteint de la folie érotique poussée au suprême degré.

On raconte de lui des choses qui, si elles sont exactes, témoignent, en effet, d'un dérangement cérébral sérieux.

Tout d'abord, Thanh Thai aurait tué une de ses femmes et après l'avoir fait cuire, l'aurait donnée en repas à son entourage, forçant les gens à devenir cannibales sous peine de mort.

D'autres concubines ont été tenaillées, brûlées avec de l'huile bouillante, torturées de cent façons, avec un raffinement de cruauté inconcevable.

Un vieillard nonagénaire, dernier descendant de Minh-Mang, croyons nous, a été abattu à coups de revolver par le souverain victime de l'hérédité.

Il y a quelque temps une tigresse fut isolée avec ses deux petits déjà forts et le mandarin de l'endroit fit aviser le roi afin que, suivant l'usage, il put mettre les bêtes à mort ou en disposer suivant sa convenance.

Le roi ordonna alors au mandarin de désigner un homme qui combattrait les fauves. Se retranchant derrière les prescriptions données par les Autorités françaises, le mandarin très respectueusement, mais aussi avec une grande fermeté, refusa d'obtempérer aux ordres de son souverain. Ce dernier eut beau déclarer qu'il était le roi et que là où il se trouvait, il commandait en maître, le fonctionnaire annamite, qui doit être félicité de son attitude, demeura inébranlable.

Thanh Thai dut se contenir pour ne pas se laisser emporter par la colère. Il prit une carabine et avec une adresse remarquable tua la tigresse d'une balle.

Ensuite, il ordonna de porter les jeunes tigres au Palais. Le Néron jaune voulait son spectacle digne du cirque antique : il l'eut.

Une enceinte fut établie dans l'intérieur du Palais et on y lâcha les jeunes félins. Puis, sur l'ordre du tyran, une femme nue fut placée dans l'enclos où elle devint, croit-on, la proie des fauves.

D'autres malheureuses subirent le supplice de saint Sébastien. Par ordre du roi, des sbires plaçaient la victime dans un endroit spécial et ligotée de façon à ce quelle elle ne puisse bouger. Puis le royal persécuteur tirait à l'arc sur cette cible humaine en commençant par les membres inférieurs, n'achevant l'infortunée martyre que lorsqu'elle était sur le point d'expirer.

En plus de ses crimes matériels, le chef de l'Annam a commis des crimes d'autre sorte. C'est ainsi qu'il aurait des relations incestueuses avec des femmes de sa famille et entre autres avec sa nièce, la gracieuse princesse qui eut son heure de succès à Hanoï.

Enfin, fait plus grave, des fusils dont beaucoup de Lebel, auraient été trouvés dans le Palais ainsi que des munitions.

Par ordre du résident supérieur toutes les concubines ont été mises en liberté et on n'a laissé au malade que les deux reines et sa nièce.

De plus, Thanh Thai doit demeurer dans son palais et les hommes de garde qui veillent autour de la vieille demeure de la dynastie ont reçu une consigne des plus sévères.

On nous reprochera peut-être de rendre publics ces faits ; nous estimons que les Annamites doivent savoir quel tyran ils auraient à se soumettre sans la protection de la France.

Il serait indispensable d'interdire Thanh Thai après l'avoir fait examiner par une commission médicale dans laquelle devraient entrer au moins deux docteurs étrangers, afin que l'on ne puisse accuser le gouvernement français de sévérité excessive.

Les faits que nous rapportons démontrent qu'il y a urgence à trancher cette question, les crimes trop nombreux du souverain de l'Annam attestent éloquemment, hélas ! les progrès de cette folie royale.

OPINIONS
Criminalité annamite
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 septembre 1906, p. 2, col. 2-3)

La criminalité annamite est, aujourd'hui, élevée, par nos protégés, à la hauteur d'une noble institution. Depuis le sommet de la puissance annamite jusqu'au dernier échelon, le meurtre, l'assassinat sont en honneur.

La presse a signalé les horribles méfaits du Roi d'Annam, la mort cruelle de ses femmes, l'assassinat d'un de ses familiers. La presse a demandé justice et on répond de Paris : « Ménagez, Ménagez ! »

Ménagez, quoi ? La licence du crime : que veulent-ils donc, ces jouisseurs parisiens qui ne craignent rien pour leur peau, ni pour les grasses prébendes qu'on leur paie ?

Ils ne réfléchissent pas que si on laisse impunis les crimes des grands, on n'a plus aucune autorité, aucun droit pour sévir contre les crimes commis par la valetaille.

Les attentats commis par Thanh Thai ne sont pas nouveaux. Le Gouvernement est parfaitement au courant de ce qui se passe à Hué.

S'il le tolère, s'il ne le réprime pas, il s'associe à cette tuerie ; il n'a pas à ménager un assassin, il n'a qu'à le jeter au bas du trône, sur lequel il l'a assis et alors qu'il ne sera plus qu'un vulgaire Annamite, de le déférer à la justice. Voilà le devoir du Gouvernement. Il y a trop longtemps qu'il tolère les fantaisistes cruautés de ce roi de carton.

L'exemple qu'il donne porte ses fruits et ses congénères ne se gênent pas pour l'imiter.

Aujourd'hui, les crimes vont en augmentant et la presse ne cesse de protester contre l'insécurité où nous vivons et contre l'absence ou l'insuffisance de la répression.

Nos gouvernants font la sourde oreille. Ils ne se sentent pas de force à prendre une énergique initiative pour réprimer ce mouvement criminel ; pour briser cet homme qui torture, tue d'innocentes victimes ; pour les protéger contre la sauvagerie de ce roi, qui est notre protégé !

Ils se bornent à signaler les faits à Paris et on leur répond : « Ménagez-le ». N'est-ce pas le comble de l'impudence !

On tue ; on torture et on jouit de l'impunité !

Nous ne saurions protester trop fortement contre semblables théories, indignes d'hommes civilisés.

Si le respect de la vie humaine n'existe plus, dans la colonie, plus n'est besoin de Justice, d'un gouvernement qui est incapable de protéger, de réprimer ces crimes odieux.

Nous n'avons qu'à nous faire justice, nous mêmes, nous assurer et nous défendre énergiquement.

Si l'on ne veut rien faire, ici, protestons après du Parlement contre les atrocités commises à Hué ; que nos députés portent à la tribune le récit de ces crimes, et demandent au Gouvernement compte de son inertie.

Mais quelque moyen qu'on emploie, il faut que tout cela cesse.

VERAX.

ASIE FRANÇAISE
(*Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1^{er} octobre 1906, p. 18-19)

La folie du roi d'Annam. — S. M. Thanh Thai, qu'on recevait au mois d'avril dernier en grande pompe à Hanoï, est devenu fou. Il a commis dans son palais, sur les

personnes de son entourage, des actes de cruauté inouïe qui rappellent ceux des empereurs romains de la décadence. Une de ses femmes a été livrée nue à des tigres ; d'autres ont été criblées de balles, d'autres torturées de cent façons. L'empereur a été soumis à un examen du Dr Dumas, qui a conclu à la non-responsabilité du souverain. Le roi a été mis dans l'impossibilité de recommencer de pareils actes. La compagnie des gardes du roi a été licenciée et un garde principal a été placé au palais avec cent cinquante hommes de la garde indigène.

Dans les « Impressions d'Indo-Chine » publiées dans ce *Bulletin* en mai et en juin derniers, nous avons donné des renseignements sur le caractère du jeune souverain qui s'était déjà fait remarquer par des frasques très graves, mais paraissait s'être assagi.

C'est au commencement de l'année 1889, à la mort du roi Dong-Khang, que le gouvernement français a placé sur le trône le jeune Thanh Thai, prince de la famille de Tu-Duc. Le jeune roi n'avait reçu aucune éducation, et il paraît que cette éducation ne fut par la suite aucunement complétée. Aussi, à un résident de France qui l'admonestait, Thanh Thai répondit : « C'est vous qui m'avez élevé. » En 1890, sur des plaintes des reines-mères concernant la conduite du jeune roi, le résident de France, mal conseillé d'ailleurs par un interprète, proposait de remplacer Thanh Thai. M. de Lanessan fit abandonner cette idée et le calme se rétablit en Annam. Le jeune roi pourtant recommença bientôt ses excentricités.

Il était tombé alors entre les mains d'un mandarin peu lettré mais très ambitieux, nommé Nguyễn-Than. Voici comment M. de Lanessan lui-même a raconté le rôle de cet intrigant à la cour d'Annam :

« Pendant la rébellion de 1886-1887, il avait maintenu la tranquillité dans le Quang-ngai, où il exerçait une sorte de dictature, sous le titre de Son-phong. Mais il avait mis comme condition à la paix de cette province que ni les troupes françaises, ni même nos fonctionnaires civils ne s'y montreraient. Après l'apaisement des troubles, il avait continué d'administrer le Quang-ngai à sa fantaisie, un peu avec notre complicité, parce que nous n'avions pas compris la nature de son action et beaucoup grâce à la crainte qu'il inspirait aux autorités régulières de l'Annam et à la cour. Il s'était créé, avec les revenus de la province, dont il disposait à peu près librement, une troupe de partisans fortement armés et ne reconnaissant pas d'autre autorité que la sienne, susceptibles, par conséquent, de devenir très dangereux.

« En mars 1892, pendant mon séjour à Hué, les régents attirèrent mon attention sur le Quang-ngai et le Son-phong. Ils décidèrent d'appeler Nguyễn-Than à Hué où on lui confierait un ministère de peu d'importance. Il ne manquerait certainement pas de profiter de cette nouvelle situation pour nouer des intrigues au palais ; mais, à Hué, il serait facile de surveiller ses agissements et de le réduire à l'impuissance.

« Les intrigues prévues ne tardèrent pas à se produire. Nommé ministre des travaux publics, Nguyễn-Than s'empessa d'attirer l'attention et la fantaisie du jeune roi sur sa fille, qui était extrêmement jeune, mais fort jolie.

« Bientôt, celle-ci se vit accorder la première place dans le harem de Thanh-Taï, qui, à ce moment, âgé de quinze ans, avait, selon les traditions de l'empire, une dizaine de femmes. La petite favorite prit une très grande influence sur le jeune roi. Elle faisait, sous le moindre prétexte, cadouiller ses petites rivales et, guidée par son père, poussait le jeune roi à mille folies, lui répétant sans cesse qu'il était en âge de régner, qu'il devait se débarrasser des reines-mères, qu'il n'avait à craindre personne et que tout le monde se courberait devant ses volontés s'il manifestait sa résolution d'écarter toute tutelle.

« Le jeune Thanh-Taï n'était que trop disposé à suivre ces conseils. En effet, il s'était toujours montré fort capricieux et rebelle à toute direction morale et à tout travail. Son intelligence était assez vive et son esprit curieux, mais ces inanités étaient contrebalancées par une paresse invincible et par des vices naissants auxquels il se livrait déjà sans aucune retenue.

« Les excitations dont il était l'objet de la part de Nguyễn-Thân et de sa fille étaient, malheureusement, beaucoup encouragées par certains fonctionnaires et officiers français. »

La folie furieuse dans laquelle est tombée Thân-Thai met fin, en fait, à son règne. On l'a, paraît-il, mis dans l'impossibilité de renouveler ses excentricités cruelles ; et s'il en est besoin, on pourra lui donner un remplaçant ; mais il importe qu'on ne profite pas de cet incident pour ruiner en Annam le régime du protectorat. Ce serait là une faute grave au point de vue politique.

LES
MYSTÈRES DU PALAIS DE HUÉ
(*Le Figaro*, 4 octobre 1906, p. 2)

Un journal de Saïgon, le *Courrier saïgonnais*, arrivé hier à Marseille par le paquebot *Calédonien*, raconte d'après un journal du Tonkin, en faisant du reste des réserves, une série de drames qui se seraient produits au palais de Hué et autour desquels le télégraphe a fait jusqu'ici un silence inexplicable, si les faits révélés aujourd'hui sont exacts.

L'empereur d'Annam, Thanh Thai, aurait fait mettre à mort quelques-unes de ses femmes et aurait ensuite tué, à coups de revolver, le prince-président du Conseil de la famille royale.

À la suite de ces crimes, l'empereur se serait enfermé dans ses appartements et aurait refusé de recevoir le résident supérieur de France ainsi que ses propres ministres.

Un autre journal de Saïgon, la *Presse indo-chinoise*, donne de ces faits extraordinaires une version quelque peu différente. Thanh Thai aurait, pour se distraire, fait ouvrir le ventre à quelques-unes des femmes de son sérail, et à la suite de ces crimes, auxquels s'ajouta, presque immédiatement après, une tentative d'assassinat contre son Premier ministre, le gouverneur général par intérim de l'Indo-Chine lui aurait infligé une suspension de traitement de deux mois, avec internement dans son palais.

Dans ce palais, où nul n'ose plus se présenter, Thanh Thai se livre, dit la *Presse indo-chinoise*, aux pires atrocités. Les femmes chargées de sa toilette sont traitées avec une cruauté inouïe et subissent des traitements renouvelés de la décadence romaine. On assure qu'un des plaisirs favoris de Thanh Thai consiste à leur enfoncer dans les chairs des épaules et des cuisses d'énormes épingles auxquelles des cordes sont ensuite attachées pour les suspendre au plafond. La *Presse indo-chinoise* dit que l'on croit que Thanh Thai a perdu la raison !

Nède.

Pauvre Roi !

Mise au point
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 oct. 1906, p. 1, col. 4-5)

Dans son n° du 20 septembre ³, *L'Avenir* faisait paraître un article intitulé « Pauvre Roi ! » Aux réflexions très sensées de votre collaborateur, permettez moi d'ajouter quelques observations.

³ Rien sur la deuxième édition du 20 septembre.

Les faits dont on accuse Thanh Thai ont été fort exagérés. Il est faux que le Roi ait coupé une de ses femmes en morceaux, l'ait fait cuire, puis ait forcé son entourage à manger ces débris humains.

Il est faux que le Roi ait tué à coups de revolver un vieux mandarin, chef du conseil de famille. La vérité est que Thanh Thai, entrant chez une de ses parentes qui donnait une soirée théâtrale, fut froissé de ce que personne ne se levât à son apparition. Il s'approcha du personnage qui frappait du tambour, lequel personnage ne se leva pas davantage.

Lors le Roi prit le petit revolver qu'il porte toujours sur lui et tira trois coups, à côté du personnage qui frappait du tambour. La bouche du revolver était vers la terre et les cartouches n'avaient pas de balle.

Il est vrai que le Roi s'est livré à des actes de brutalité sur les femmes de son harem. Ceux qui ont motivé l'intervention de M. le résident supérieur ont été commis à la suite d'un vol considérable perpétré dans le palais au préjudice du Roi. Le jeune souverain, appliquant les principes de ces prédécesseurs, [mit les femmes à la question pour faire avouer la coupable](#).

L'histoire de la femme livrée aux jeunes tigres est controuvée. Il est impossible de citer le nom de la victime.

Or, si le fait était réel, il serait facile de citer le nom. Même remarque au sujet de la femme coupée en morceaux et servie en festin après avoir été cuite.

On ne prête qu'aux riches ! dira-t-on. C'est vrai, mais la vérité réclame ses droits.

D'ailleurs, croit-on que des faits de ce genre soient inouïs dans l'histoire des Rois d'Annam ? Se figure-t-on vraiment que Minh-Mang, Tu-Duc et les autres tyrans étaient des modèles de douceur et de mansuétude ?

Les Rois étaient maîtres absolus, avaient le droit de vie et de mort sur tous leurs sujets, et, en premier lieu, sur leurs femmes et concubines. — Mais, à cette époque, les mandarins s'inclinaient, le silence se faisait, sur ces actes qui passaient inaperçus.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même ; les actes du Roi sont publiés, commentés, Cependant, à vrai dire, Thanh Thai a commis moins d'atrocités que les monarques dont j'ai cité les noms.

Un jour, un Français reprocha au Roi actuel d'Annam sa conduite excentrique et brutale qui lui attirait la déconsidération des Français et des Annamites. Thanh Thai répondit du tac au tac :

« À qui la faute ? Ce sont les Français qui m'ont élevé. »

La réplique était mordante.

Et, de fait, le précepteur du jeune Roi ne s'est pas appliqué à lui donner des leçons de morale. On n'a pas développé dans cette intelligence des principes de justice et de sagesse. L'action sourde de certains mandarins aidant, le mal a toujours empiré, et ce Monarque, choisi et intronisé par la France, a déshonoré aux yeux des Annamites la Royauté et la Nation protectrice

Certaines personnes, Français et Annamites, ont voulu faire retomber la responsabilité des actes criminels ou excentriques du Roi sur son chambellan actuel.

D'aucuns donnent à S. E. Kha le titre de conseiller intime du Roi, afin de pouvoir impliquer ce mandarin dans la même cause que son souverain. Ceux qui parlent ainsi sont dans l'erreur ou agissent sous l'impulsion de la jalousie et de la haine.

Plusieurs fois, Kha a offert sa démission, mais les Autorités Françaises n'ont pas voulu l'accepter. Quand on scrute la vie et qu'on examine le dossier de ce haut mandarin, on est forcé de convenir qu'il est franc, honnête et vaut mieux que beaucoup d'autres.

Sans doute, il ne peut empêcher le roi de commettre des actes délictueux : il ne lui est pas possible d'employer la contrainte, la pensée ne lui en viendrait même pas.

Si fou soit-il, le Roi reste le Roi.

Le chambellan ne peut donc user que des conseils, de la persuasion. C'est souvent très insuffisant pour vaincre la passion d'un emballé.

Oui ! Les Hauts fonctionnaires du protectorat — M. de Lanessan en tête — ont une lourde responsabilité. Un des gouverneurs qui se sont succédé en Indo-Chine, a dit à M. Brière, qui me l'a répété : « Il n'est pas bon pour nous que le Roi ait trop d'influence et d'autorité. »

Craignait-il qu'un jour, le Roi, secouant le joug, n'usât de son autorité pour prêcher la « guerre sainte » et combattre ses « protecteurs » ? C'est possible.

Mais le résultat obtenu aujourd'hui n'est pas plus favorable à la cause française. Les Annamites savent que l'arrière petit fils du prince Canh est au Japon ou en Chine.

Ils espèrent que ce prince de la branche aînée de Gia Long reviendra, après avoir appris le secret de combattre et vaincre l'étranger... qui est maintenant appelé « l'Oppresseur ». Un vent d'indépendance souffle dans la masse, car au point de vue administratif, l'action de la France sur le peuple n'a pas été plus heureuse que celle des éducateurs sur Thanh Thai.

Pauvre Roi ! Pauvre Indo-Chine !

J. B. G.
vieux colonial

Les fantaisies d'un empereur
(*La Liberté*, 5 octobre 1906, p. 1)

Au palais de Hué. — Les crises de Thanh Thai. — Fâcheuses conséquences de la tournée Sisowath.

Les plus fâcheuses nouvelles nous arrivent de S. M. Thanh Thai, empereur d'Annam, le plus considérable de nos protégés couronnés. À la vérité, nous protégeons Thanh Thai si attentivement qu'il règne tout juste sur les dix hectares de son palais de Hué : il faut croire que c'est encore trop.

J'ai raconté ici les premières crises de cet inquiétant souverain qui, pour l'amour de la science, disséquait toute vive une de ses femmes enceintes et fit enfermer sa mère entre deux pestiférés « pour voir si ça s'attrapait », expérience hardie qui fut concluante. En janvier 1902, alors que j'avais l'agrément de fréquenter dans son palais, S. M. Thanh Thai se bornait à étudier les effets de la cadouille sur les différentes parties du corps de ses familiers ; quand, à la fraîcheur, on longea le mur de cette impériale clinique, d'insupportables hurlements annonçaient que Sa Majesté était au travail. Le scandale fut si grand que le résident supérieur se décida à intervenir, sous une forme évidemment nouvelle en diplomatie : il se rendit au palais, accompagné du maréchal des logis de gendarmerie, lequel se fit « remettre » les cinq ou six plus lamentables victimes de l'empereur : on les envoya à l'hôpital, aux frais de la liste civile.

Thanh Thai paraissait s'être un peu calmé depuis cette audience à la gendarmerie nationale ; le courrier de Tourane nous annonce ce matin qu'il a repris le cours de sa folie, torturé une femme et expédié à coups de revolver le prince, dernier petit fils de Min Mang, qui présidait « l'Assemblée des Aînés », vénéré conseil de famille aux attributions à la fois politiques et religieuses. Depuis ces hauts faits, Thanh Thai refuserait prudemment de recevoir le résident supérieur.

Il faut malheureusement constater que le ministère des colonies a une responsabilité sérieuse dans cette vilaine histoire. Thanh Thai, sadique, despote et dangereux, est parfaitement lucide dès qu'il s'agit de la dernière politique qu'on lui permet : sauver la face devant les peuples. Or, le voyage héroï-comique du bon Sisowath, honnête et subalterne vassal, a logiquement stupéfié l'empereur d'Annam : à entendre le récit de

l'accueil solennel jusqu'à la bouffonnerie qui fut réservé au petit roi du Cambodge. Thanh Thai imagina tout naturellement que sa propre visite à cette République, « placée sous les pieds sacrés du mandarin Fallières », serait un fabuleux triomphe : Sisowath étant traité d'égal par le président, Thanh Thai devait être traité d'indiscutable supérieur. L'empereur, donc, fit annoncer sèchement son intention de visiter le plus tôt possible le collègue parisien de Sisowath. La résidence supérieure, sur l'ordre du gouvernement, lui répondit avec une maladresse stupéfiante que le roi du Cambodge avait absorbé tout l'argent disponible dans la République. Là-dessus, fureur de Thanh Thai, crise sanglante et scandale.

Et maintenant, que va-t-on faire ? La déposition de Thanh Thai, souverain religieux et moral de tous nos Annamites, si effectivement dépourvu d'autorité qu'il soit, est une opération délicate et inopportune : son invitation au Pré-Catelan est peut être moins dangereuse, mais, tout de même, un peu difficile à faire accepter. Et tout cela n'est guère la fameuse « politique d'association et de sympathie »... — G.

INCIDENT EXAGÉRÉ

(*Le Soir*, 5 octobre 1906, p. 1, col. 1)

D'après une information parue dans un journal de Saïgon, le roi d'Annam aurait tué plusieurs de ses femmes ainsi que le président du conseil de la famille royale, et refusé de recevoir notre résident.

Au ministère des Colonies, on déclare n'avoir reçu aucune communication officielle. Néanmoins, on ne dément pas l'information. On se contente de dire qu'elle doit être exagérée.

D'autre part, notre résident supérieur, M. Auvergne, qui aurait reçu un affront de la part du roi, n'a envoyé à ce sujet ni télégramme, ni communication.

On fait observer, au Pavillon de Flore, que notre résident supérieur en Annam n'aurait pas manqué de câbler la nouvelle du refus de sa réception par Thanh Thai. D'ailleurs, M. Auvergne est actuellement en congé en France, et il ne pourrait s'agir, en la circonstance, que d'un fonctionnaire de la résidence, si le fait est exact.

Indo-Chine

(*La Dépêche coloniale*, 18 octobre 1906, p. 2)

(*La Liberté*, 18 octobre 1906, p. 1)

Marseille, 17 octobre.

Les journaux d'Extrême-Orient, arrivés ce matin à Marseille par le *Polynésien* nous apportent les nouvelles suivantes :

Le journal le *Courrier saïgonnais* donne, d'après l'*Avenir du Tonkin*, de très longs détails sur les atrocités commises par le roi Thanh Thai.

Tout d'abord, Thanh Thai aurait tué une de ses femmes et, après l'avoir fait cuire, l'aurait donnée en repas à son entourage, forçant ces gens à devenir cannibales, sous peine de mort. D'autres femmes ont été tenaillées, brûlées avec de l'huile bouillante. Un vieillard aurait été abattu à coups de revolver par le souverain.

Il y a quelque temps, une tigresse fut isolée avec ses deux petits, déjà forts, et le mandarin de l'endroit fit aviser le roi afin que, suivant l'usage, il pût mettre les bêtes à mort ou en disposer suivant sa convenance. Le roi ordonna alors au mandarin de désigner un homme qui combattrait les fauves. Se retranchant derrière les prescriptions

des autorités françaises, le mandarin refusa d'obtempérer aux ordres de son souverain. Thanh Thai tua la tigresse d'une balle et ordonna de porter les jeunes tigres au palais, où une enceinte fut établie, après avoir introduit les jeunes tigres. Une femme nue fut placée dans l'enceinte et devint la proie des fauves. D'autres malheureuses furent ligotées à des poteaux, puis le royal persécuteur tira à l'arc sur cette cible humaine.

On a fait sortir de son palais une centaine de femmes qui, presque toutes, portaient des marques de tortures que leur avait infligées leur cruel maître. Les unes avaient la figure balafmée ; d'autres avaient eu la langue broyée ou mise en sang ; d'autres avaient été suspendues par des pinces qui les serraient entre les jambes.

L'EMPEREUR FOU

Les mesures prises contre Thanh Thai. — Un empereur bien gardé.
(*La Liberté*, 31 octobre 1906, p. 2, col. 2)

Le dernier courrier d'Extrême-Orient nous apporte quelques détails sur les fantaisies sanguinaires de Thanh Thai et surtout sur les mesures répressives enfin prises par l'administration coloniale.

La compagnie des « linhs » (gardes royaux) a été dissoute, avec interdiction de la reformer. Thanh Thai y faisait indifféremment entrer ses parents ou des aventuriers de sac et de corde dont il se croyait sûr. Ces gardes étaient les exécuteurs des louches et basses œuvres de l'empereur. En apprenant leur suppression, Thanh Thai est entré en fureur. Il venait précisément d'expédier ses fidèles pourvoyeurs à la recherche de femmes libérées par l'intervention du résident : revolver au poing, Thanh Thai s'apprêtait à aller les chercher lui-même... quand quatre hommes, baïonnette au canon, le reconduisirent respectueusement à son yamen.

Le ministre sur lequel l'empereur a tiré quatre coups de revolver n'a pas été atteint : c'est un serviteur de Thanh Thai qui a reçu les balles.

Les Annamites racontent qu'il reste encore une centaine de femmes au palais. Toutefois, on semble plus rassuré sur leur sort, car un garde principal français et cent cinquante miliciens sont installés en permanence dans le palais, à proximité des pavillons impériaux.

Thanh Thai ne serait pas fou !

Il ne serait même pas criminel !
Dessous politiques et financiers de l'affaire
(*La Politique coloniale*, 1^{er} novembre 1906, p. 1)

Nous lisons dans le *Cri de Paris*, auquel nous laissons, d'ailleurs, toute la responsabilité de ses dires :

L'histoire des crimes du roi Thanh-Taï, en passe de devenir célèbre, est curieuse à étudier. Mais à un autre point de vue.

Le faits divers y est beaucoup moins intéressant que le fait politique.

Nous ne rechercherons pas à établir si les folies de Thanh-Taï sont réelles ou de calomnieuses invention. Il apparaît cependant peu vraisemblable que, disposant des couvertures qui étouffent sans brutalités sanglantes et des poisons qui tuent sans laisser plus de traces qu'un accès de fièvre, les femmes, les eunuques et les parents du roi

d'Annam aient, depuis tant d'années, respecté la vie de Thanh-Taï, si l'existence de ce « fou » était vraiment un continuel danger pour la leur.

Mais que les folies de Thanh-Taï soient réelles ou non, le fait caractéristique, c'est que les révélations bruyantes ont toujours coïncidé avec les intérêts de notre politique.

Nous voulons, en effet, rattacher à la politique tous les actes contre quoi nos résidents jugèrent bon d'atténuer les protestations de Thanh Thai, en publiant la folie de ce roi leur « protégé ».

Le résident supérieur de Hué, sur les indications d'un grimoire pris jadis à Ham Nghi avait fait creuser le sol de plusieurs cours du palais. Il y avait trouvé les coffres-forts du souverain, des « caches » pleines de lingots d'argent. Se disant administrateur des biens de la couronne, il avait tout saisi. Thanh Thai protestait qu'il s'agissait de sa fortune personnelle, de sa fortune d'héritier légitime de Tu-Duc, que la loi annamite, dont les traités de protectorat nous imposaient le respect, lui garantissait l'exclusive propriété.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine était alors M. Doumer, le résident supérieur à Hué, M. Boulloche.

Le budget public du protectorat mentionna qu'un certain nombre de lingots d'argent, par les soins de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Shanghai, avaient été transformés en piastres pour le service des pensions de la cour de Hué.

En même temps, le roi devenait invisible dans son palais, et l'on disait qu'il y était « consigné » pour avoir éventré quelques-unes de ses femmes. Mais personne ne parlait de l'éventrement des « caches » de Tu-Duc. M. Boulloche, croyons-nous, d'après les documents publics du budget, n'avait déterré en 1899, que les caches d'argent. Et il est certain que le trésor du roi d'Annam comprenait aussi beaucoup de lingots d'or.

Il serait peut-être intéressant qu'un parlementaire demandât quelque jour une explication.

Après ce qu'on a lu, dans nos colonnes, de la précoce perversité et de la conduite désordonnée du jeune souverain de l'Annam, il paraît bien difficile d'envisager l'affaire sous le jour singulier où la voit le *Cri de Paris*.

LE NÉRON DE L'ANNAM

L'empereur Thanh Thai a du goût
pour la photographie, le théâtre, la mécanique et la torture.
(*Le Matin*, 12 novembre 1906, p. 1)



S. M. THAN TAI

Supplices d'Annam : broiement, suspension et cangue (d'après une estampe annamite)

Fin janvier 1889, le petit Bun Lan ramassait du bois sec pour la cuisine, quand les envoyés de la cour annoncèrent à sa mère que ce fils aîné — ayant reçu le mandat du ciel... avec l'agrément de la République française — était désigné pour poser les pieds sur les dragons dorés du trône des Nguyễn, dont il continuait la descendance en droite lignée.

La mère, en larmes et clameurs, courut implorer le représentant de notre protectorat : « Non, je ne veux pas. C'est condamner l'enfant à une mort prochaine. »

Hélas ! s'il est des accommodements avec le ciel, dont on peut refuser le mandat, il n'en va pas de même avec la politique, surtout coloniale, dont le désir était impératif : c'est le jeune Bun Lan, alors âgé de dix ans, qu'il nous fallait.

Ainsi Bun Lan devint Thanh Thai, de son nom de règne, sous la tutelle de la reine. mère et du conseil de régence, en même temps que sous le contrôle de nos résidents supérieurs à Hué. On comprendra que ce règne n'ait pas d'histoire. La tâche auguste consiste à mettre le point rouge, qui est la griffe royale, sur les pièces officielles ; ce n'est pas cela qui a détérioré les méninges du pauvre gosse que l'on veut déposséder aujourd'hui, pour des fantaisies excessives et des jeux néroniens, derrière les portes hermétiques de son gynécée.

Car on ne saura jamais bien. Et il faut se défier des racontars qui servent d'innombrables intrigues. L'intimité du roi demeure impénétrable.

À Hué, j'ai parcouru le palais, terrasses et bâtiments qui se répètent, toujours des cours succédant aux édifices à toitures retroussées, comme des lignes de fortifications, jusqu'à la porte des appartements privés, où le mystère commence... Là-dessus rêvent et s'exaltent les imaginations extrême-occidentales... Combien de femmes ? Il est difficile de fixer un chiffre, toujours mouvant... Après la femme de premier rang, la reine, se tassent une centaine de concubines, toutes filles de choix, offertes par les familles puissantes, qui ne semblent pas redouter les mauvais traitements pour leur progéniture... En outre, il y a les chanteuses, danseuses, et tout un flot de suivantes, de gardiennes — que Thanh Thai habille en soldats français — qui vivent autour du gynécée et, souvent, s'y incorporent...

À l'âge où les autres écoliers sont sur le banc des études, notre royal élève était maître de sa couche : il a été élevé en serre chaude ; fatalement, le système devait produire une plante anormale, exaspérée...

S. M. Thanh Thai ne parle pas français, elle le comprend un peu — grâce au père Millot, un agent des postes qu'il eut comme maître unique et dévoué, mais que son commerce spécial avec les lettres n'avait pas suffisamment destiné à dresser un futur *père et mère* du peuple, comme est qualifié par la tradition l'empereur d'Annam...

Aussi, mot historique, S. M. Thanh Thai pouvait-elle répondre aux reproches d'un résident supérieur, à propos de quelque incartade : « Si je suis mal élevé, c'est vous qui m'avez élevé ainsi. »

*
* *
*

Je crois avoir tout lu et tout entendu sur S. M. Thanh Thai. Je l'ai vu à ces dîners protocolaires du palais qui doivent lui être un supplice... D'une svelte élégance, altier, il semblait assez loin de ces convives imposés par l'étiquette — avec la volonté juvénile d'être, de se figurer, de se croire quelqu'un...

Ce n'était pas un enfant subordonné à la discipline européenne... Dans ses vingt-cinq ans frères, il avait de l'autorité cassante... Il avait l'intuition de sa puissance divine sur un peuple, à qui l'empereur ne se montre jamais... Aussi, S. M. Thanh Thai, gamin sceptique en toutes choses, politiques ou religieuses, n'autorisait pas la plaisanterie en ce qui touchait à ses attributions célestes...

Pourquoi l'enfant qui, ramassant des branches mortes fin janvier 1889, chaussait, quelques heures après, les bottes royales, à semelles de feutre, ne croirait-il pas que c'est arrivé !

J'ai communiqué avec S. M. Thanh Thai de plus près, pendant les séances qu'elle accordait à M. de la Nézière, pour le portrait qui a figuré au Salon de 1902. L'immobilité conventionnelle, les attitudes figées de l'idole contrastaient avec les élans spontanés et la curiosité juvénile... Tout de suite, S. M. Thanh Thai s'intéressa à un appareil photographique d'un modèle nouveau, et Sa Majesté ne posa pas plus avant, ce jour-là.

Cependant, très élégant, le roi aime à parader, à se costumer. Le théâtre est un de ses principaux divertissements. Mais les représentations de ses danseuses, de ses musiciens, de ses acteurs comiques, ne lui suffisent pas. Il organise d'autres spectacles.. Il fait de tout le palais un théâtre. Il décrète, par exemple, que l'on est à Saïgon, à Hanoï, un jour de marché, et toute la population du palais doit prendre part à la pièce où, lui, se distribue un rôle de marchand, de fonctionnaire. Il faut le traiter comme tel — il prend assez son rôle au sérieux pour empocher l'argent de ses femmes, qu'il est censé gagner dans une maison de jeux...

Jadis, il sortait beaucoup, se rendait aux tombeaux de ses ancêtres, se promenait sur la Rivière des Parfums. Ou bien, il cavalcadait avec ses amazones, costumées en généraux, en amiraux, en résident supérieur, dont l'une portait gravement la vaste barbe.

Tout cela, par moquerie, ou vanité d'une escorte fameuse ? On ne sait !

De nos compatriotes qui ont vécu ou vivent là-bas, nul ne met en doute que ce jeune homme était d'une intelligence précoce, remarquable, et qui eut pu devenir quelqu'un, si l'on avait dirigé ses aptitudes. Par exemple, il était étonnamment doué pour la mécanique... Sur le vu d'un dessin, avec des touques à pétrole, n'avait-il pas fabriqué un torpilleur, à s'y méprendre. Il fait de la bicyclette, puis de l'auto, et s'exerce à devenir chauffeur, comme à Paris, d'après l'image des mannequins de la préfecture, au milieu desquels il faut circuler. Lui remplace les bonshommes de paille par des femmes vivantes ; c'est une autre manière de boire l'obstacle, évidemment !

D'autres expériences, qu'il affirmait scientifiques, ont été moins innocentes ! Un pharmacien, après le postier, était intervenu dans l'instruction du roi et liquidait son arrière-boutique au palais, où, pêle-mêle, on découvrit une trousse de chirurgien, un traité d'accouchement, le dictionnaire Larousse, avec des appareils innommables de musée secret. Un jour, il fallut mettre le holà aux opérations de l'étudiant improvisé : S. M. Than Thai, s'étant passionnée pour l'obstétrique, découpait ses femmes pour voir ce qu'il y avait dedans.

Et il est probable que S. M. ne comprit pas grand chose aux remontrances.. Qu'était-ce pour le Fils du Ciel que ce simple dépeçage de quelques viles créatures, alors que son esprit est familiarisé religieusement avec les supplices légendaires des régions infernales où *le sol est garni de haricots huilés, où l'on vous remplit de petits clous toutes les ouvertures du corps, où l'on vous use le cœur par le frottement...*

JEAN AJALBERT.

Phu Tho

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1906, p. 1, col. 5-6)

Fils du Ciel. — Après la lecture de la dépêche de Saigon de samedi dernier nous annonçant la conversation du ministre des Colonies avec M. Beau touchant la succession éventuelle de S. M. Thanh Thai, je faisais part de mes impressions à un lettré indigène de mes amis, en lui laissant entendre que, peut-être, on allait procéder à l'élection d'un nouveau roi. *Thiên tu bât tu*, me répondit-il sévèrement ; le fils du Ciel ne meurt pas ! Mon républicanisme l'avait froissé. Pauvre de moi ! Je croyais que l'autorité résidait dans le peuple, et qu'il élisait son roi comme nos chambres élisent un président de République. Le sang de mon interlocuteur n'avait fait qu'un tour en entendant pareille hérésie.

Malgré cela, je ne me tins pas pour battu, et citai à mon lettré quelques noms des empereurs d'Annam supprimés par leurs sujets. « C'est qu'ils étaient *suy*, me dit-il. c'est-à-dire usés. » Comme je me tenais bouche bée devant une pareille réponse, mon royaliste convaincu, pour me convaincre à mon tour, me raconta sans rire l'histoire suivante ; je doute que les lecteurs de *L'Avenir* puissent la lire de même.

« Il y avait au temps des Duong, un pauvre cultivateur qui mourut en laissant trois fils. Tous les soirs à tour de rôle, chacun d'eux alla pleurer sur la tombe de son père. Les mânes de celui-ci, touchées de tant de piété filiale, apparurent successivement à ses enfants, leur demandant ce qu'ils désiraient. Le premier demanda de l'or, le second de l'argent et ils furent exaucés.

Le troisième demanda quelques larmes de son père, comme souvenir. Le vieux pleura toute l'eau de ses yeux dans une fiole qu'il remit à son fils et que celui-ci, de retour au logis, suspendit à la poutre faîtière de sa demeure.

Or la misère régnait dans la famille. Un jour que le pauvre laboureur était aux champs, sa jeune femme cherchait en vain un grain de riz pour le repas quand ses yeux tombèrent sur la fiole en question, qu'elle n'avait jamais remarquée. Les femmes sont curieuses. Ouvrir le flacon, sentir, goûter le contenu fut l'affaire d'un instant.

C'était une eau très limpide. La femme en versa un peu dans un bassin et lava. Tout à coup, elle devint blanche et belle comme une déesse ! Si bien que le mari de retour des champs ne la reconnut pas ; et ne crut que c'était bien son épouse que parce qu'elle affirmait. Il resta cinq jours sans manger en admiration devant elle. Mais comme l'amour ne nourrit pas, au bout de ce temps, il retourna labourer ses rizières. Toutefois, pour ne pas oublier le visage de sa chère moitié, il la peignit sur deux planchettes qu'il signa et il les planta sur les deux bords opposés de son champ, de sorte que dans ses allées et venues, tout en aiguillonnant son buffle, il ne perdait pas de vue le visage aimé ! Le Ciel voulut qu'un corbeau vorace emportât l'une des planchettes dans les airs et la laissait tomber sur la Cour du Dragon, autrement dit Cour du Palais Impérial. On la porta à Sa Majesté qui, séduit, envoya quérir la noble dame par ses eunuques. Elle ne voulait pas partir : les envoyés l'emmenèrent de force.

En quittant le toit conjugal, l'épouse éplorée recommanda à celui qu'elle n'abandonnait que par violence, de semer des oignons là où avait coulé l'eau dont elle s'était baignée, puis elle partit pour la capitale et fut élevée au premier rang des favorites. Trois ans durant, l'empereur fit le siège de ce cœur sans pouvoir le vaincre, la captive fut toute de glace pour les prévenances impériales et n'ouvrit pas la bouche pour parler une seule fois ! Un jour, pourtant un sourire vint effleurer ce visage jusque là si triste. Que s'était-il passé ?

Le mari malheureux, fidèle aux recommandations de sa femme, avait récolté des oignons gigantesques, gros comme une marmite (nôi) et longs de quinze mètres (annamites) ; il venait les vendre à la capitale en chantant par les rues : « Voila de beaux oignons, qui veut de gros oignons ! »

C'est sa voix que la prisonnière avait reconnue et qui l'avait réjouie. L'empereur, mis au courant par sa captive, qui lui cacha soigneusement que ce marchand d'oignons était son mari, et ne croyant pas payer trop cher la joie de faire plaisir à sa favorite, même au prix de la violation de toutes les règles du protocole l'empereur donc fit mander le marchand ambulant au palais, et lui prescrivit de chanter son refrain pour distraire la reine !

Le mari s'exécuta de bonne grâce et sa femme riait de tout son cœur. Le prince voulut l'imiter et profitant de l'entraînement de sa captive changea de vêtements avec, la paysan qu'il fit asseoir sur son trône, et se déguisa en marchand d'oignons, pour continuer la séance de gaieté. Par malheur, les courtisans attirés par le vacarme, et voyant celui qu'ils prenaient pour un intrus, lui tranchèrent la tête d'un coup d'épée !

Il était *suy*, et le marchand d'oignons était le vrai Fils du Ciel, qui, en effet, n'était pas mort, puisque l'ancien empereur n'était plus fils du Ciel au moment de sa mort, vu que le Ciel avait déjà choisi un autre élu, le paysan, qui partagea avec sa femme le gouvernement de l'Empire.

Il s'agit de savoir maintenant si Thanh Thai est *suy* oui ou non, et dans le cas de l'affirmative, quel est l'élu ? quel est le vrai Fils du Ciel !

Habitants de Hué! surveillez les marchands d'oignons !

Le bruit s'est répandu parmi les indigènes que la Reine, mère du Roi Than-thai, serait morte ces jours derniers, à Hué.

Cet événement important pour la population dynamite, en raison de l'autorité morale qui s'attache à la personne de la Reine-Mère, se serait-il réellement produit, comme nos correspondants l'assurent.

Il conviendrait que l'Administration supérieure donnât une confirmation ou un démenti de cette nouvelle.

Un péril politique
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1907, p. 1)

À propos de la déposition de S M. Thanh Thai. — L'opinion des Indigènes en Annam et au Tonkin.

Depuis le jour où un écho de France nous apporta la nouvelle que la déposition de Thanh Thai avait été envisagée dans les sphères gouvernementales, depuis ce jour, disons-nous, l'idée nous est venue de sonder les milieux indigènes, d'écouter les rumeurs confuses s'élevant de la masse du peuple.

Tout d'abord, disons que, pour la majorité de ses sujets, le souverain de l'Annam est victime de l'atavisme et aussi de la mauvaise éducation qui lui a été donnée par les hommes d'Occident.

Les indifférents accepteraient un changement de monarque, car ceux-ci se disent que le roi est le maître de nom, mais aucunement en fait.

Alors, peu leur importe le chiffre sous lequel règne un prince quelconque, dont les actes sont contrôlés jusque dans son palais.

[Les atrocités, prêtées au descendant de Gia-Long, sont généralement considérées comme empreintes d'exagération, dans le but de discréditer le roi auprès de ses sujets.](#)

Le manque de cérémonial, le silence des Pouvoirs Publics au sujet de la mort de la reine-mère, la non prescription du deuil populaire, sont autant de prétextes à discussion et, en leur âme simpliste, les humbles en concluent que le roi se trouve retenu prisonnier à Hué par les Français, le désir de ces derniers étant d'usurper les derniers pouvoirs dévolus au souverain d'un royaume à l'agonie.

Le grand tort du Gouvernement Français fut de placer à Hué, en qualité de résident supérieur, M. Lévêque, dont le plus beau titre est celui d'ancien député. Ce n'est pas au cours de son stage dans les bureaux de la Direction des Douanes et Régies que le nouveau représentant de la République à Hué apprit à connaître la mentalité annamite.

Autour de lui et à son insu, les intrigues les plus compliquées se nouent et se dénouent.

Toutes les ambitions se font jour et les compromissions les plus louches se produisent entre les membres du Comat et les fonctionnaires annamites de la Résidence Supérieure.

Du Tonkin surgissent d'autres compétitions et il faut savoir jusqu'où peut aller la haine d'un Annamite pour se faire une idée de ce qui se trame entre Colonnes de l'Empire.

[Thanh Thai a peut-être des défauts, des vices cruels, mais il a cette qualité, l'énergie, qui le pousse à tenir tête à ses ennemis, à ne pas instaurer le régime des compensations.](#)

Nombre de vieux mandarins fourbes et avides escomptent l'avènement au trône d'un prince faible et inexpérimenté, espérant créer une régence occulte qui leur

permettra de dispenser honneurs et fortunes pour le plus grand bien de leur famille et au profit de leur patrimoine.

Le fils de Dong-Khanh paraît avoir le plus de chances dans la succession au trône et déjà les adulateurs se prosternent devant ce soleil dont l'aurore seule annonce la venue.

Avec une habileté de vieux procureur retors, le Président du Comat a pris position dans les deux camps, en donnant une de ses filles au roi régnant et une autre au prince dont les couleurs ont chance de triompher là bas, sur l'hippodrome de Hué.

Dès lors, peu importe à ce soutien du trône que son prince disparaisse puisqu'il conservera sous le successeur ses hautes fonctions de Premier ministre, plus que jamais tout-puissant. À Hué comme ailleurs, le modernisme a tout envahi, et au lieu des irréductibles mandarins de jadis, nous avons des fantoches toujours prêts à se prosterner et à dodeliner de la tête au moindre signe.

Croit-on aussi que Thanh Thai puisse se réjouir de notre politique alors qu'on met tout en œuvre pour l'humilier ?

Il n'oubliera jamais l'injure à lui faite publiquement par un précédent Résident supérieur à Hué, lequel, jetait brutalement au roi : « Vous avez la syphilis et il faut vous soigner. »

Puis l'autocrate représentant la Nation protectrice se plaisait à faire attendre le roi plusieurs heures, annonçant sa visite pour trois heures par exemple, et ne pénétrant au Palais que vers cinq heures.

Des rages folles s'emparaient du roi dans les veines duquel circule le sang brûlant des anciens despotes, grands amateurs de tortures.

En Annam, le peuple sait en entier ces histoires de Palais et les commente. On raconte encore que des lingots représentant des sommes considérables sont enfouis dans les cachettes du Palais et que la France veut s'emparer de ces trésors.

Un fait est cité comme véridique. C'est celui-ci : « Une vieille femme ayant appartenu à la domesticité de la Cour, est morte il y a quelques temps et, dans un grand coffre lui servant de lit, on découvrit tout un trésor lui ayant été confié en 1885 et qu'elle gardait depuis. Or, l'administration française aurait confisqué le trésor au lieu de le remettre au roi. » C'est le commencement de la spoliation prévue, ajoutent les conteurs.

Au Tonkin, le renversement du roi actuel aurait moins de retentissement qu'en Annam, mais on peut être certain que des troubles sérieux éclateraient.

En Annam, le soulèvement serait à peu près général et, cette fois, autrement sérieux qu'en 1885, car les armes ne feraient pas défaut.

Pour son peuple, Thanh Thai est rempli de bonnes volontés mais son action est nulle du fait de l'intervention française, le roi étant traité plus en prisonnier qu'en protégé par les représentants de la France.

La déposition de Thanh Thai, qu'on nous en croit, constituerait malgré tout une faute politique grosse de conséquences.

Le mieux serait de refaire l'éducation d'un prince que ses premiers précepteurs ont laissé croître sans direction, tel un sauvageon perdu dans des terres incultes.

La colère du monarque annamite est surtout alimentée par toutes les intrigues qu'il se sait impuissant à déjouer et dont il ressent le contre-coup.

Qui dira jamais les multiples trahisons, les innombrables duperies, les crimes cachés, éclos dans l'ombre de ce vieux palais de Hué où agonise une dynastie qui eut ses jours de grandeur et qui sombre sous les yeux d'un Résident supérieur impuissant à deviner l'énigme se déroulant sur la scène dont il devrait connaître toutes les coulisses.

Il ne s'agit pas de rêver d'être un Warwick, il vaut mieux souvent conserver que détruire et refaire.

Une déposition amènerait des troubles sérieux. Est-ce bien le moment ?

Nous ne le croyons pas !

Henri Laumônier.

UN INTRUS SUR LE TRÔNE DE L'ANNAM
(*Le Courrier européen*, 15 févr. 1907, p. 8-9)

Il y a quelques semaines, il n'était question dans la presse que des excès néroniens et sadiques auxquels se livrait sur ses femmes le jeune roi d'Annam Il éventrait les unes, charcutait les autres, asphyxiait celles-ci, noyait celles-là. Avait-on affaire à un fou ou bien à un cruel conscient ?

S'agissait-il d'un accès subit et momentané, ou bien de l'aboutissement d'une longue série antérieure ?

On a épilogué longuement là-dessus ; on a parlé de la nécessité de rendre inoffensif un monstre humain pareil, et puis le silence s'est refait sur ces drames intimes du Harem royal de Hué, sans doute jusqu'à ce qu'ils recommencent, ainsi qu'il est déjà arrivé.

Par quel jeu d'influences Thanh Thai reste-t-il sur un trône qu'il souille de forfaits, à l'ombre du drapeau français ? Pourquoi, à défaut du frivole M. Leygues, un homme sérieux, tel que M. Milliès-Lacroix, n'a-t-il pas enquêté et statué sur ce cas de politique pathologique ?

Je ne ferais pas surpris que les bureaux du Pavillon de Flore n'aient organisé autour de lui le silence comme auparavant le bruit, et qu'ils n'aient quelque intérêt louche à servir, ou bien à cacher quelque gaffe, peut-être quelque cadavre.

Tout est étrange dans ce Thanh Thai, depuis son avènement jusqu'à son impunité actuelle.

En effet, ce jeune Nguyễn n'avait aucun titre quelconque pour succéder à l'homme distingué, sincèrement rallié à la France qu'était Dong-Khanh, mort à la fin de 1888.

*

Dans l'Annam, comme en Chine, la coutume invariable est celle-ci : à un souverain de ces pays succède un de ses fils lorsqu'il en a. Ainsi Minh-Mang succéda à son père Gia-Long, Thieu-Tri à son père Minh-Mang, Tu-Duc à son père Thieu-Tri. Ce fils n'est pas l'aîné en principe, mais le mieux doué, le plus apte à régner. Or, Tu-Duc n'eut qu'une fille qu'épousa le généralissime Hoang-Ke-Viem, qui fit décapiter Rivière après Garnier.

Alors qu'arriva-t-il ? Il choisit pour successeurs deux de ses neveux, fils de l'un de ses frères : Dong-Khanh et Ham-Nghi, qui se trouve actuellement en Algérie. Logiquement Dong-Khanh, dont l'éducation royale était parachevée et la majorité révolue devait passer le premier ; mais avec une prévoyance rare chez un jeune homme, il contrefit le dément, comme Brutus, pour esquiver le trône, jugeant qu'il n'y avait rien de bon à tenter ni à faire avec les régents Thuyet et Thuong ; alors ceux-ci, espérant bien gouverner sous son couvert, proclamèrent Ham-nghi, encore mineur, et après la prise et le pillage de Hué par le général de Courcy, ils l'entraînèrent dans la brousse, comme symbole et porte-drapeau de la résistance nationale.

La vieille mère de Tu-Duc ordonna alors à Dong-Khanh de cesser sa simulation de folie et elle le fit proclamer, pour que la France se trouvât en présence d'un gouvernement annamite régulier, si par hasard on parvenait à conclure un *modus-vivendi* acceptable.

Quand j'arrivai à Hué en 1886, c'est Dong-Khanh qui occupait très régulièrement le trône, sans aucun conseil de régence, ayant passé sa 21^e année. Intelligent, instruit, très ouvert à toutes choses, très désireux de sauver du gâchis son malheureux pays, il apprit avec le plus vif intérêt et de grandes espérances que la France venait d'envoyer à Hanoï non plus un haut gradé militaire, mais un lettré éminent.

Une fois au courant de ses bonnes dispositions, moi-même, qui avais été à Hué pour étudier et solutionner la situation créée par le coup de force du général de Courcy, je lui fis donner des détails sur le grand lettré promis qui devait mettre un terme aux malentendus survenus entre les deux pays.

Il m'invita très fort à aller conférer avec lui au Palais, l'étiquette lui défendant d'en sortir ; mais je déclinai l'invitation jusqu'à ce que je l'eusse décidé à envoyer à Paul Bert une ambassade formulant les desiderata dynamites et à se charger lui-même de la pacification de son pays s'il voulait que la France ne s'en mêlât pas.

Il accepta ces deux suggestions et, qui plus est, les réalisa avec une loyauté parfaite, — ce qui mit fin à nos dépenses et à nos pertes d'hommes dans l'Annam, où, probablement, nous serions à guerroyer encore.

Paul Bert vint présenter ses lettres de créance à Hué et il fut émerveillé de la sagesse, du sérieux, de l'esprit de Dong-Khanh. Il se rendit à mon opinion que nous avions là un auxiliaire précieux et qu'il était très politique de notre part de laisser l'Annam Central aussi autonome que possible, le Tonkin et la Basse Cochinchine nous donnant assez de soucis.

Mais Paul Bert mort et moi parti de Hué, [ceux qui nous succédèrent, tombés là-bas comme des aérolithes](#), ne continuèrent nullement cette politique de bon sens.

Les grands mandarins qui s'étaient prêtés à cet essai à la suite du roi constatèrent que nous n'avions aucune suite dans les idées et qu'on ne pouvait se fier à nos promesses.

Dong-Khanh fut navré ; il pria MM. Constant et de Lanessan tour à tour d'appeler l'attention du Président de la République sur notre changement de politique à son égard. Peine perdue.

Le Comat de Hué et autres grands dignitaires provinciaux se tournèrent contre lui, l'accusant de s'être laissé duper parla France; ils le sommèrent de nous être hostile. Il refusa noblement.

Le résultat ne se fit pas attendre. Une des femmes de son haro lui versa dans une tasse de thé un de ces alcaloïdes qui vous font mourir peu à peu en «H ou 10 jours. Au préalable un poison pareil avait expédié dans l'autre monde la mère de Dong-Khanh et son beau-père Nguyễn-Hu-Do.

*

On me dira que tout homme est mortel et que ces trois personnages ont pu mourir de mort naturelle ; — sans doute, mais dans ce cas le Comat aurait proposé à l'investiture française l'un des fils de Dong-Khanh, vaccinés par Paul Bert.

Or qui est-ce qui fut proposé par le Comat ? Un petit moutard, collatéral éloigné, qui, la veille, gagnait quelques sapèques à ramasser du bois pour la soupe des troupes de la citadelle et qui était mineur tout autant que les fils de Dong-Khanh.

Notre Résident à Hué à cette époque, ou bien fut un imbécile monumental ne sachant rien de rien, ce qui est peu probable, ou bien il fut le complice du Comat contre espèces sonnantes. Et M. Bihourd, le résident général d'alors, endossa et approuva la manœuvre des mandarins, adversaires irréductibles de la France.

Il est donc très simple et très logique, quoique tardivement, de mettre fin à l'inter règne de Thanh Thai et à ses cruautés, en instaurant celui des fils de Dong-Khanh — aujourd'hui plus que majeur — qui se rapproche davantage de son père par ses dons naturels et ses tendances francophiles. Quant à leur mère, fille de Nguyễn-Hu-Do, c'est la reine-mère idéale pour conseiller son fils à notre profit comme à celui de l'Annam.

Je défie quiconque de formuler une solution plus rationnelle, plus conforme aux lois et coutumes dynastiques indigènes, en même temps qu'elle consacre notre reconnaissance pour la mémoire de Dong-Khanh mort, victime de son loyalisme envers nous.

PÈNE-SIÉFERT.

HUE

De notre correspondant particulier. Hué, le 8 mars 1907.
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1907, p. 1 et 10 mars 1907)

Voyageurs américains

Hier, une société d'Américains distingués, sous la conduite du capitaine Arthur Akim Higgins, membre de la Société de géographie de Paris, ont été reçus en audience privée par S. M Thanh Thai, roi d'Annam.

Thanh-Hoa

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1907, p. 1)

.....
La province de Thanh-Hoa fut, vous n'êtes pas sans le savoir, lecteurs de *l'Avenir*, bien mal partagée cette année-ci, la récolte perdue pour diverses raisons amène la famine, et comme Thanh Hoa est province royale, c'est probablement pour cela que le roi Thanh Thai a pitié d'elle et lui octroie un secours de 60.000 piastres pour subvenir aux affamés, c'est du moins la nouvelle qui est répandue dans les milieux annamites. Nous espérons qu'elle est fondée, et en plus nous espérons que la répartition d'un pareil secours sera faite au contentement de ceux qui en sont l'objet.

Déposition Thanh Thai par Lévecque*, ancien député, non réélu, de la Somme.

Le roi d'Annam.

(*Le Journal des débats, le Petit bleu de Paris...* 2 août 1907)

Comme on sait, le traité du 6 juin 1884 a placé le royaume d'Annam sous le protectorat de la France. En vertu de cette convention, notre résident supérieur à Hué vient de faire interner le souverain actuel, Thanh Thai, ancien prince Bun Lan, qui était monté sur le trône le 31 janvier 1889. Voici, d'après une note officieuse, les motifs de cette grave décision :

On se souvient qu'au mois d'août 1906, Thanh Thai s'étant livré à de nombreux accès de violence, véritables mouvements de folie, provoqués par sa débauche habituelle, le résident supérieur dut prendre avec le comat (conseil des ministres) des mesures de nature à mettre fin à la scandaleuse conduite du roi.

Depuis lors, celui-ci, très surveillé semblait être revenu à un état de calme rassurant. Mais vers la fin du mois de mai, les mandarins placés à côté de lui se montrèrent inquiets de certains changements brusques dans ses manières, de l'altération de ses traits, de l'ensemble des signes extérieurs par lequel se manifestaient périodiquement chez lui les accès de folie. Par ailleurs, le résident supérieur fut amené à constater un réveil des mauvais instincts du roi qui se livrait sur son entourage aux sévices les plus graves.

L'ensemble des faits recueillis dans les informations précises prises par le résident supérieur ne laisse désormais aucun doute sur le trouble constant de l'état mental de

Thanh Thai, sur son inconscience et sur les dangers de lui maintenir l'exercice du pouvoir royal. Dans ces conditions, le gouvernement décida récemment qu'il y avait lieu d'interner le roi dans son palais et d'instituer un conseil de régence composé des membres du comat, sous la présidence du ministre de la justice d'Annam et sous le contrôle général et incessant du résident supérieur.

En exécution de cette décision et conformément aux instructions du ministre des colonies, le résident supérieur a fait procéder le 30 juillet à l'internement de Thanh Thai, dans son palais, et à la constitution du conseil de régence, qui a pris immédiatement la direction des affaires sous le contrôle du résident supérieur.

Le gouverneur général, en donnant l'information ci-dessus, fait savoir que ces mesures ont été exécutées sans qu'aucun incident se soit produit.

UN MANGEUR DE CHAIR HUMAINE (*La Presse (Montréal)*, 7 août 1907, p. 1)

Le roi d'Annam se fait servir en banquet de la chair de femme bouillie
DANS L'HUILE

Le gouvernement français décide de chasser du trône ce monarque à la scandaleuse
fringale.

PAUVRE FOU

Paris, 7. — Le gouvernement a formellement décidé de mettre fin au règne atrocement cruel de Thanh Thai, roi d'Annam, en Cochinchine. Il est maintenant annoncé officiellement que les résidents français à Hué, capitale de l'Annam, ont renfermé le roi dans son palais, et établi une régence composée du conseil des ministres, sous la présidence du ministre de la justice. Depuis le printemps dernier, alors que le souverain annamite était déclaré insensé, quelques mois après le massacre de sept de ses épouses, on lui laissa un peu moins d'autorité, mais il appert qu'on lui en laissa encore trop.

Le royaume d'Annam est sous le protectorat de la France, depuis 1889.

Cette année-là, le roi Horn Nghi fut déposé parce qu'il avait fait massacrer les résidents français de Hue et Thani. Thanh Thai fut intronisé à sa place.

TROP JEUNE SOUVERAIN

Thanh Thai n'a actuellement que 27 ans, et son élévation au trône lui a complètement tourné la tête. Quelques mois après son accession au trône, il se distinguait par une série de brutalités qui remplirent d'horreur et de dégoût ses propres sujets. D'un autre côté, les Annamites portent un culte religieux à leur souverain et pas un d'entre eux n'oserait lui dicter une ligne de conduite ou contrecarrer ses volontés.

LES DÉLICES D'UN MONSTRE

En août dernier, Thanh Thai fit comparaître sept de ses quatre cents femmes, et froidement, il ordonna à ses gardes d'en mettre six à mort après leur avoir infligé d'atroces tortures et d'épouvantables mutilations.

Quelques heures plus tard, les sept malheureuses épouses étaient jetées dans de l'huile bouillante, et servies au cours d'un festin royal auquel avaient été invités les plus nobles du royaume. Tous les invités furent obligés de manger de ces mets, sous peine de mort. Les autorités françaises entrèrent dans le palais et trouvèrent le roi assis dans une salle qui semblait plutôt un abattoir qu'une chambre du trône. Quelques-unes des femmes étaient accrochées au plafond par des crocs aigus, d'autres agonisaient avec des couteaux plantés dans le corps. À deux autres on avait coupé la langue et elles

erraient éperdues et agonisantes dans le palais. Dans une autre pièce, deux autres malheureuses mijotaient dans d'immenses marmites remplies d'huile bouillante. Deux autres femmes avaient été jetées vivantes dans les cages des fauves. Quelques jours auparavant, le roi, histoire de s'amuser, avait tué froidement d'un coup de revolver, l'un des plus hauts princes du royaume.

LA FOLIE

Le roi avait fait publier un avis défendant à quiconque sous peine de mort de porter des habits de couleur jaune, parce que cette couleur était exclusivement la couleur royale.

Six millions de sujets, à cause du culte religieux qu'ils vouaient au souverain étaient impuissants à réprimer ces atrocités, et ils suppliaient la France d'intervenir.

Quelques mois après le carnage de ses femmes, le roi fut médicalement examiné par le docteur Dumas, envoyé par le gouvernement français, déclaré fou et enfermé pendant quelque temps. Il y a quelques mois ce roi maniaque voulut, à l'instar du roi Sisowath, du Cambodge, visiter la France, mais son intention souleva une telle protestation dans la presse française qu'on l'empêcha d'entreprendre ce voyage.

AFFAIRES COLONIALES

L'internement du roi d'Annam
(*Le Temps*, 21 septembre 1907, p. 2)

On se souvient que le 30 juillet dernier, M. Lévecque, résident supérieur à Hué, procéda à l'internement de Thanh Thai, roi d'Annam, dans son palais et à la constitution d'un conseil de régence.

Notre confrère le *Courrier d'Haïphong*, arrivé hier à Paris, donne les détails ci-après au sujet de cet incident :

Aidé de son seul secrétaire, M. Serier, le résident supérieur en Annam. passa la journée et la nuit à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'internement du roi, en vertu d'instructions reçues de Paris le 28 juillet. Il écrivit au roi, lui demandant audience pour le lendemain lundi, à huit heures du matin ; en même temps il convoquait le Comat pour sept heures et demie du matin, à la résidence supérieure.

M. Lévecque, accompagné du Comat, se présenta au palais : il avait pour escorte un détachement de garde civile trié sur le volet, commandé par un garde principal sur lequel il savait pouvoir compter.

L'entrevue eut lieu dans la salle du trône : dès que Thanh Thai fut là, M. Lévecque lui fit part, au nom du gouvernement de la République, de la décision qui avait été prise à son égard et, tout aussitôt, sur un signe convenu, les issues de la salle royale furent gardées, afin de ne laisser personne y accéder, ni personne, et en particulier le souverain, en sortir. Le roi protesta. Le président du Comat protesta à son tour pour la forme.

M. Lévecque se borna à déclarer qu'il avait reçu des ordres et qu'il ne pouvait faire autrement que de les exécuter.

Il avisa, le roi que ses appartements privés lui étaient conservés ; qu'un certain nombre de ses femmes et de ses domestiques restaient à sa disposition, mais qu'il n'avait plus, dorénavant, aucun pouvoir à exercer et qu'il lui était interdit de sortir de la partie du palais mise à sa disposition.

Le roi s'inclina, non sans laisser paraître son vif mécontentement et sa colère.

La détermination prise à l'égard du souverain de Hué par le gouvernement français l'a été bien moins comme conséquence des rapports du gouvernement local, qu'à la

suite de. la réception à Paris d'une lettre de la jeune reine d'Annam se plaignant des agissements de son mari, et dénonçant les abominations et les atrocités dont il se rendait coupable. Cette lettre — écrite au palais par un lettré dévoué à la souveraine, signée par elle — avait été établie en double expédition, dont l'une fut adressée à M. Beau, la seconde au président de la République.

INDO-CHINE
(*La Dépêche coloniale*, 2 octobre 1907, p. 2)

Les autorités ont fait annoncer, aux indigènes que Thanh Thai étant malade, on avait dû l'enfermer dans ses appartements. La population ne dit rien, car la police veille à ce que le nom du roi ne soit pas prononcé en public par des indigènes.

Indo-Chine
DOCUMENTS SUR L'INTERNEMENT DE S. M. THANH-THAI
(*La Dépêche coloniale*, 3 octobre 1907, p. 2)

Le Résident supérieur au Tonkin à MM. les résidents chefs de province, les commandants des territoires militaires et les maires de Hanoï et de Haïphong.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous copie d'une circulaire adressée aux autorités provinciales indigènes du Tonkin, par le Conseil de Régence pour les informer de l'internement de S. M. Thanh Thai et de la constitution dudit Conseil conformément aux instructions du Gouvernement de la République.

« Nous, membres du Conseil de Régence, avons l'honneur de porter à la connaissance du Ton-nhon et des autorités des différentes provinces de l'Annam et du Tonkin que, le 20 du mois courant, dans la matinée, Monsieur le Noble Résident supérieur, après s'être rendu au Palais auprès de Sa Majesté, nous a convoqués à la Résidence supérieure en séance extraordinaire et nous a informés qu'en raison de l'état de santé de Sa Majesté l'Empereur, le Noble Gouvernement de la République a décidé de l'interner dans son Palais.

« Sa Majesté, par suite de sa maladie, étant incapable de régner et de diriger par Elle-même le Gouvernement de notre pays, conformément aux instructions venues de France, le Comát a été constitué en Conseil de Régence, sous la présidence de S. E. le Hiép-biên-dai-hoc-si Truong-nhu-Cuong, ministre de l'Intérieur. Les pouvoirs royaux ont été confiés au nouveau Conseil.

« M. le Noble Résident supérieur nous a chargés de faire connaître aux mandarins et à la population de l'Empire que malgré cette mesure nécessitée par les circonstances, le Noble Gouvernement de la République à l'intention formelle de ne rien changer ni à la constitution actuelle du pays, ni aux différentes dispositions du traité qui a établi le Noble Protectorat en Annam. Il a notamment insisté tout particulièrement sur ce point que le principe de la Royauté est maintenu et que le Trône serait toujours occupé par un prince de la famille Royale.

Les mandarins et les fonctionnaires de tous grades conserveront dans la nouvelle organisation toute leur importance et toute leur autorité. Les Rites et les traditions du pays seront respectés avec le plus grand soin, comme par le passé, et les affaires seront traitées de la même façon que sous le régime antérieur. Toutefois, les rapports qui étaient adressés au Co-màt le seront désormais au Conseil de Régence.

« Nous avons communiqué ces instructions à une Assemblée des Mandarins de la Cour. Ils ont été unanimes à reconnaître que la mesure prise par le Noble Gouvernement était juste et nécessaire et qu'en la circonstance, il n'a eu en vue que l'intérêt supérieur de l'Annam.

Quant à nous, bien que les pouvoirs qui nous sont ainsi conférés dépassent de beaucoup nos capacités, et bien que la tâche qui nous est confiée soit très lourde, nous avons cru nécessaire de rester à la tête du Gouvernement, pensant que c'était un devoir impérieux pour nous de ne point abandonner notre parti dans ces circonstances difficiles.

« Nous avons toutefois, ainsi que les mandarins de la Cour, émis le vœu que cette situation ne soit que provisoire et qu'une solution plus radicale prise à bref délai, et nous avons remis à M. le Noble Résident supérieur une pétition où sont exposées les raisons que nous avons de désirer si vivement être bientôt déchargés du pouvoir suprême.

« M. le Noble Résident supérieur a répondu qu'il était heureux de voir à quel point les mandarins de la Cour étaient soucieux des intérêts de l'Empire et, en nous remerciant de lui avoir fait connaître nos vœux qui sont aussi ceux de la population tout entière, il nous a promis de transmettre nos doléances à M. le Noble Gouverneur Général en les appuyant de sa haute autorité.

« Nous vous chargeons de recommander le plus grand calme à la population pour que le nouveau Gouvernement puisse s'acquitter en paix de sa délicate mission et travailler ainsi au développement matériel et moral de l'Empire. sous la haute et généreuse protection de la France ».

Vous voudrez bien donner connaissance de cette pièce aux mandarins placés sous vos ordres et profiter de cette occasion pour les inviter à tenir la main à ce qu'aucun bruit tendancieux ne circule parmi la population et leur faire connaître qu'ils manqueraient à tous leurs devoirs en ne se conformant pas aux instructions précises qui leur sont données, et en n'accordant pas au gouvernement l'appui qu'il est en droit d'attendre d'eux.

Je vous transmets ci-joint, également, mais à titre personnel, copie d'un télégramme que je viens de recevoir de M. le Gouverneur Général en réponse à des instructions que je lui avais demandées au sujet de l'opportunité qu'il y avait de communiquer aux mandarins du Tonkin la circulaire du Conseil de Régence.

La teneur de ce télégramme permet d'espérer que d'ici peu une décision interviendra.

Quoi qu'il en soit, je vous serais obligé de vous assurer dès à présent par vous-même que la population est bien tenue au courant des mesures prises par le Gouvernement français.

Je profite de cette occasion pour attirer votre attention sur [l'insertion dans le n° 32 du Journal officiel en caractères d'un article expliquant les événements de Huê](#) et leur donnant leur véritable physionomie. Je vous prie de tenir la main à ce que cet article reçoive toute la publicité désirable et que les Quan-phu, Quan-huyên, chefs de canton et Ly-truong, chacun en ce qui le concerne, assure avec célérité, la répartition entre les villages de cette publication.

Il importe en effet de plus en plus que les instructions de l'Administration ne restent pas lettre morte, mais qu'au contraire, elles soient portées dans le plus bref délai possible à la connaissance de la population.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire.

Hanoï, le 20 août 1907.

Sisowath et Thanh Thai
(*La Politique coloniale*, 23 oct. 1907, p. 1)

On mande de Saïgon que le roi du Cambodge, Sisowath, est parti pour Battambang avec un cortège de 70 jonques. Il recevra le serment des nouvelles provinces et visitera Angkor et Siem-rap.

En même temps l'ancien roi d'Annam Thanh Thai, arrivait à Saïgon par le vapeur *Cachar*. Il était accompagné de cinq femmes, de dix enfants, six nourrices, d'un médecin et d'une vingtaine de serviteurs. Il a été débarqué au cap Saint-Jacques où il a été reçu par l'administrateur de la province et un officier d'ordonnance du gouverneur général. L'ancien roi s'est installé provisoirement dans [la villa des gouverneurs au cap Saint-Jacques](#). Le débarquement et la réception n'ont donné lieu à aucun incident. Le prince a paru satisfait.

L'ANCIEN ROI D'ANNAM
(*La Politique coloniale*, 19 novembre 1907, p. 1)

Le *Courrier saïgonnais*, arrivé aujourd'hui par malle anglaise, reçoit de son correspondant au Cap Saint-Jacques la dépêche suivante sur l'arrivée et l'installation du prince Thanh Thai, ancien roi d'Annam:

Cap Saint-Jacques, 21 octobre. — Le *Cachar*, des Messageries maritimes, venant du Tonkin, est arrivé ce matin à huit heures au Cap.

Le prince Thanh Thai a débarqué à marée haute ; MM. Vialla, administrateur délégué du ministère des finances, et Jourdain, inspecteur de la garde indigène, accompagnaient l'ancien roi d'Annam, dont la suite comprend cinq femmes, dix enfants, six nourrices, un médecin et des serviteurs ; en tout trente-six personnels.

Le prince Thanh Thai a été reçu au débarcadère par MM. Lamarre, administrateur chef de la province de Baria ; Nouet, administrateur délégué au Cap ; et le capitaine Expert-Besançon, officier d'ordonnance du gouverneur général, chargé de le représenter.

L'amiral commandant la division navale de l'Indo-Chine à Saïgon avait envoyé des chaloupes à vapeur pour faciliter le débarquement du prince et de sa suite.

Le prince se rendit alors, en compagnie de l'une des femmes de sa suite, en automobile au lieu de sa résidence. Le personnel du prince fut transporté par des voitures de l'administration et le cortège ne prit fin qu'à onze heures. Le prince a paru satisfait de son installation, de la réception qui lui a été faite et surtout d'être en Cochinchine.

LETTRE D'INDO-CHINE
(*La Croix*, 7 décembre 1907, p. 4)

S. M. Thanh Thai est arrivée au cap Saint-Jacques où elle résidera provisoirement dans la villa du gouverneur. Son voyage de Hué au cap s'est accompli sans incident. Le roi, habillé d'un pantalon blanc et d'une simple robe d'interprète, était accompagné de sa favorite, de quatre autres de ses femmes, de dix de ses fils et d'une vingtaine de serviteurs et d'eunuques. À l'Annam maintenant de payer une pension. Je note que c'est notre deuxième roi en exil. Ham-Nghi et Thanh Thai, l'Annam a deux pensionnaires royaux.

PIERRE NGAY.

Conseil supérieur de l'Indo-Chine
LA SITUATION DE L'ANNAM
(*La Politique coloniale*, 23 janv. 1908, p. 1-2)

.....
L'acte d'abdication de Thanh Thai a été universellement approuvé et l'annonce de l'avènement au trône de S. M. Duy-Tan a été, partout, accueillie avec joie.

Le peuple annamite tout entier ne demande aujourd'hui qu'à travailler dans l'ordre et dans la paix et à nous apporter tout le concours nécessaire à la continuation de l'œuvre de développement économique et de progrès social que nous avons entreprise dans ce pays.

P. D.

COLONIES ET PROTECTORATS

L'ex-empereur d'Annam
(*L'Univers*, 14 novembre 1908)

Thanh-Taï, l'ex-empereur d'Annam, qui fut remplacé par Duy-Than, à la suite de ses accès de folie sadique, a été placé par le gouvernement général de l'Indo-Chine au cap Saint-Jacques, dans une villa spacieuse et élégante.

Or, depuis quelque temps, Thanh-Taï, qui est désigné par les autorités sous le-nom de prince Buu-Lan, qui était le sien avant son avènement, fait de fréquentes promenades en automobile dans le pays. On s'est ému, en haut lieu, de ces promenades, d'autant plus qu'on voyait le prince rendre souvent visite à des Annamites suspects. On l'a donc prié de mettre un frein à sa manie ambulatoire.

Déjà, récemment, on avait vu le prince monter à bord d'un paquebot partant pour le Japon et y rester si longtemps que peu s'en fallut que le navire n'éloignât avec lui. Il fut nécessaire, de pousser le prince par les épaules pour qu'il descendit à terre, Ces agissements de l'ex-empereur d'Annam ont ému les autorités, qui ne parlent de rien moins que d'expédier ce prince en Algérie.

En Annam
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1910, p. 1)

On peut dire que pendant près de vingt ans, l'Annam, s'il ne connut la complète prospérité, vécut cependant, en paix à l'ombre du drapeau aux trois couleurs.

Les Résidents supérieurs qui se succédèrent dans la capitale des Nguyễn s'employèrent, en effet, à maintenir entre la Cour d'Annam et le représentant de la France des relations de courtoise sympathie. Malheureusement, pour les Annamites et pour nous, les hasards de la politique métropolitaine amenèrent à Hué comme envoyé du Protectorat, M. Lévecque, ancien député, non réélu, de la Somme.

Ce parlementaire en rupture de réunions publiques, venait de donner la mesure de son talent comme sous-directeur des Douanes et Régies, et il aurait mérité d'être cassé

aux gages, lorsqu'il fut appelé au poste délicat qu'est la Résidence supérieure en Annam.

On sait le reste, on connaît l'incapacité notoire de l'ex-député dont les agissements soulevèrent toute une partie de notre possession asiatique.

Le sang coula et M. Lévecque, pour la plus grande indignation des Français, et des indigènes, fit preuve au cours de la répression, d'une mentalité d'Apache.

La révocation s'imposait, on se contenta d'envoyer ce sanguinaire incapable gouverner les établissements français des Indes.

La rébellion gagnait, un frémissement belliqueux secouait les Annamites d'un bout à l'autre du royaume, on aurait pu se croire revenu à plus de vingt ans en arrière. Tout cela par la faute du Conventionnel manqué s'empressant de déguerpir à l'heure des responsabilités, le bruit des bouchons de champagne et le rire des femmes complaisantes couvrant les clameurs d'un peuple exaspéré.

C'est alors qu'on songea à M. Groleau pour remplir le rôle de pacificateur, et nul mieux que lui ne convenait à cette œuvre d'apaisement. Il me souvient que lorsque Thanh Thai vint à Hanoï pour la dernière fois, M. Groleau était résident supérieur p.i. au Tonkin, et ce fut lui qui reçut à la gare le jeune souverain. J'écrivis alors ceci ou à peu près : « Le roi descend du wagon spécial mis à sa disposition, il est revêtu d'une simple tunique de soie jaune sur laquelle rougeoit le grand cordon de la Légion d'honneur. Très aimablement, il salue le Résident supérieur qui lui serre affectueusement la main, lui adresse des paroles amicales. Et ce groupe formé par le jeune roi souriant mais respectueux et par le représentant de la France affable et bon, symbolisait admirablement l'idée de protectorat. » Personne alors ne prévoyait le drame que devait machiner l'auteur sans talent ayant nom Lévecque et, une fois de plus, on est réduit à constater le mal causé à la Colonie du fait de certains ratés à elle imposés par les caprices parlementaires.

L'avenir était sombre, la charge lourde lorsque M. Groleau prit ses fonctions ; cependant il accepta, comme toujours, très simplement, et sans bruit, sans discours, sans inutiles parades, puis il se mit courageusement à l'œuvre, ne désespérant nullement de mener à bien la tâche entreprise.

Ce sera son honneur, et le nom de M. Groleau devra rester, comme celui d'un bon serviteur du pays, plaçant bien haut le devoir professionnel.

Dès les premiers mois, les habitants surpris écoutèrent avec défiance ce grand fonctionnaire venant leur recommander le calme, tout en apportant la paix. Il y eut un peu d'hésitation, on se méfiait, les paysans craignaient le retour de l'auteur de tous leurs maux. D'autre part, les agitateurs redoublaient d'activité, préconisant la continuation de la rébellion, assurant que c'était là le seul moyen d'obtenir des avantages. Inlassablement le nouveau Résident Supérieur visita les centres les plus hostiles, ayant non des menaces et des paroles de haine dans la bouche, mais des promesses de paix, et de pardon et peu à peu le calme revint. La nouvelle des arrestations opérées ces jours derniers retentit un peu comme le glas de la piraterie, et ces opérations font le plus grand honneur au Résident Supérieur et aux administrateurs chefs de provinces.

La paix et le calme vont de nouveau régner et si la prospérité s'en mêle, la vieille terre d'Annam apaisée redeviendra tranquille, mais de grâce qu'on évite les Lévecque

.....

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1916, p. 3)

ANNAM

Les événements ci les hommes.

Le jeune Duy-Tàn, ex-roi d'Annam, a quitté son pays, d'abord pour Saïgon–Cap Saint-Jacques, où son père, Thanh-Tai, est toujours en résidence forcée. Le père et le fils sont peut-être déjà en route, à l'heure actuelle, pour la Réunion, qui est, nos lecteurs ne l'ont point oublié, le lieu choisi pour leur exil. Espérons que leur vie de famille ne doublera pas leur effort de conspirateurs.

Le départ de Duy-Tàn s'est fait sans que ses partisans, encore assez nombreux, pussent organiser une manifestation en sa faveur à Tourane, où l'administration avait d'ailleurs pris toutes les mesures utiles pour que l'ex-souverain fût transféré incognito sur la chaloupe des douanes qui allait le transporter en Cochinchine.

Le *Courrier d'Haïphong* écrit à ce propos :

Nous aurons donc un empereur d'Annam exilé en Algérie : Ham-Nghi ; deux empereurs d'Annam exilés à la Réunion : Thanh-Tai et Duy-Tàn ; un prétendant au trône à l'étranger : Cuong-Dé ; et un empereur en titre : Buu-Dao.

Si, avec ce déluge d'empereurs dégomés, prétendant et en fonctions, le pays d'Annam n'est pas satisfait, c'est qu'il est réellement difficile.

Les rentes de nos princes exotiques
par Ernest Outrey
(*Le Courrier colonial*, 6 février 1920, p. 2)

.....
Thanh Thai, par exemple, qui, au temps où il était empereur d'Annam, éventrait les femmes enceintes pour s'instruire des choses de la gynécologie, touche 40.000 francs par an et loge dans une villa du gouverneur de l'Indochine [plus depuis longtemps].
.....

PETITE TRILOGIE SUR LE CAP SAINT-JACQUES
par Franc Bartholi-Sabad
(*Le Populaire d'Indochine*, 5 février 1937)

.....
Quand le roi d'Annam Thanh Thai, déposé pour cause de troubles intellectuels, fut envoyé au Cap, il fut installé dans la villa Blanche du Gouvernement général qui venait d'être construite en 1910 ⁴, à mi-côte du grand massif.

Le roi y séjourna à peu près un an, n'ayant avec lui qu'une suite restreinte de deux femmes et quatre ou cinq serviteurs. Il y causa plusieurs dégradations. Il crachait partout, ainsi que sa suite, le jus rouge de sa chique de bétel ; il donnait aux meubles une destination étrange et nouvelle.

Certes il ne pouvait plus, comme à la Cour, commettre des excentricités sadiques, comme celle par exemple qui consistait à couper le sein des femmes pour voir ce qu'il y avait dedans. Mais par habitude, gaminerie ou malignité, il pouvait détériorer le logement qu'on lui avait assigné. Et il ne s'en priva guère, comme le jour où il lui vint à l'idée de faire bouillir son thé sur un lit de camp de cent cinquante piastres.

⁴ La villa Blanche fut terminée début 1899.

Ayant coupé les très beaux pieds massifs du meuble, il installa un fourneau en terre au beau milieu de l'épaisse planche, superbe pièce polie et patinée, car ces lits annamites sont, comme on sait, d'une grande beauté. Les charbons tombant sur le bois l'entamèrent peu à peu, et finirent par y faire un trou circulaire ; de sorte que le lit massif n'avait plus l'air que d'une immense chaise percée.

S'apercevant alors que le roi, s'il y restait, finirait par saccager toute la maison, on lui proposa une villa Courtinat. Il refusa avec indignation, trouvant l'habitation trop petite. On ne savait où le mettre. Ce que voyant, la Cour de Huê acheta en 1915 le couvent des sœurs que ces dernières consentirent à lui vendre assez facilement par crainte de le voir saisir par l'État, pour y installer son ancien souverain.

À ce moment, du reste, Thanh Thai se plaignait de la modestie de sa suite. On lui envoya d'Annam les personnes qu'il réclamait, et il s'installa dans le couvent où il eût toute la place voulue.

Il y resta deux ans, y commettant toutes les excentricités que l'on sait, dont la plus inoffensive était la suivante : gardé la nuit autour de sa résidence par douze sentinelles françaises, Thanh Thai ne connaissait pas de meilleure distraction que de guetter de la fenêtre les soldats qui faisaient les cent pas dans la cour, et, au moment propice, de leur envoyer sur la tête un des gros cailloux ronds dont il s'approvisionnait sournoisement dans la journée en prenant son bain de mer.

En même temps, il ambitionnait encore de jouer un rôle politique et ses partisans commençaient à s'agiter. Ce que voyant, le Gouvernement français, ne pouvant plus conserver sur le territoire indochinois cet encombrant monarque, décida de l'envoyer dans l'île de la Réunion. Il y est du reste devenu, avec son fils, un des plus riches propriétaires sucriers du pays.

L'ancien couvent, dès lors, fut inhabité pendant quelque temps et, comme tout immeuble inoccupé, commença à se désagréger. Peut-être aussi le séjour de deux ans qu'y avait fait le roi Thanh Thai y était-il pour quelque chose. Toujours est-il que les portes se disjoignaient et tombaient en lambeaux, les persiennes perdaient leurs lamelles, la peinture écaillée, disparue, laissait le soleil et la pluie faire leur œuvre de destruction. Par places, les enduits entamés laissaient voir les briques. La toiture était en fort piteux état et les ondées envahissant l'intérieur menaçaient de transformer le tout en ruine historique.

.....

En 1945, l'ancien empereur est autorisé à retourner au Vietnam, où il est d'abord interné au Cap Saint-Jacques.

Il perd son fils Duy Tan dans un accident d'avion.

Il est autorisé le 24 mars 1953 par l'empereur Bao Dai à retourner à Hué pour visiter les tombes ancestrales.

Il décède à Saïgon, le 24 mars 1954.